

G A Z E T T E U N I V E R S E L L E ,
 OU P A P I E R - N O U V E L L E S
 DE T O U S L E S P A Y S E T D E T O U S L E S J O U R S .

Du LUNDI 5 Septembre 1791.

ÉTATS AUTRICHIENS.

De Vienne , le 22 août.

LE comte d'Artois arriva ici dans la nuit du 19 au 20; & comme il ne put trouver de logement dans aucune auberge, à cause de la grande quantité d'étrangers qui se trouvent dans ce moment ici, il descendit à l'hôtel de l'ambassadeur d'Espagne. Le lendemain matin il se rendit à la cour, & fut reçu de la famille impériale avec les attentions les plus distinguées.

En descendant chez l'ambassadeur d'Espagne, M. d'Artois dit : *Comment ne serois-je pas venu chez vous, qui êtes ici le seul ambassadeur de la maison de Bourbon!*

Il parut au spectacle avec l'empereur. Dans la pièce qu'on représentait, quelques vers pouvoient faire allusion à la situation du prince françois : le public les saisit avec avidité, & le prouva par ses applaudissemens. — *Vous voyez, M. le comte*, dit alors l'empereur, *que mes sujets prennent autant de part que moi à ce qui vous regarde.*

L'impératrice lui dit quelque chose d'obligeant dans le même genre : il veut lui baiser la main en adoptant le cérémonial espagnol : elle se leve, elle l'embrasse; l'empereur l'imite, & les applaudissemens des spectateurs accompagnent cette scène intéressante.

M. de Calonne qui, dans son premier voyage, n'avoit pas été vu de bon œil, a été fort bien reçu par M. de Kaunitz.

Il est décidé que l'échange du margraviat d'Anspach & Bareuth contre la Lusace aura lieu. Notre monarque renonce, en faveur du roi de Prusse, au droit féodal que la Bohême s'attribuoit sur la Lusace. Cette concession, au reste, n'est pas en pure perte : car il est question de grands changemens sur lesquels les deux monarques conviendront à leur prochaine entrevue en Saxe.

Les lettres de Trieste portent qu'à la hauteur d'Argentiera dans l'Archipel il y a eu un combat entre cinq vaisseaux de guerre russes, commandés par le lieutenant-colonel Lorenzi, & dix-huit bâtimens Turcs, qui a duré quatre heures; que les Russes ont été forcés de céder au nombre, & que les Turcs, malgré leur supériorité, n'ont pas jugé à propos de poursuivre leurs adversaires.

Extrait d'une lettre particulière de Vienne, du 22 août.

L'empereur n'est parti qu'aujourd'hui pour Prague. On ne savoit que penser du retard de deux jours que son voyage éprouvoit, lorsqu'on a vu arriver M. (le comte) d'Artois. S. M. I. n'avoit retardé son départ que pour l'attendre. M. d'Artois a dîné hier avec l'empereur, & aujourd'hui il l'a suivi à Pilnitz. On ne croit pas que ce prince françois assiste au couronnement : il n'a rien de préparé pour cela, & il y seroit éclipsé par la noblesse de Bohême, qui va déployer dans cette cérémonie la plus grande magnificence.

Tous les yeux sont cependant tournés actuellement bien plus vers Pilnitz que sur Prague. L'empereur & le roi de Prusse doivent se trouver dans le premier de ces endroits les 26, 27

& 28 de ce mois; & c'est dans cette entrevue que trois grands objets doivent être traités.

Le premier est le mariage de la princesse fille de l'électeur de Saxe. L'intention du roi de Prusse est de lui faire épouser le jeune prince de Saxe-Weimar, & l'empereur ne se refusera pas à cet arrangement.

Le second objet est une garantie réciproque de la forme de gouvernement des deux états, en sorte que les deux monarques se prêteront mutuellement secours en cas d'insurrection dans leurs armées, ou dans quelques parties de leurs possessions.

Le troisième objet ne regarde que les affaires de France; on veut rendre à Louis XVI non-seulement la liberté, mais encore son rang & une influence dans l'administration de son royaume propre à faire cesser toute division, & à rétablir la tranquillité.

On ignore quels seront les moyens que les deux cours emploieront; toujours est-on persuadé que les principales propositions que seront chargés de faire à cet égard les princes désignés & leur conseil, sont déjà arrêtées & adoptées par les deux souverains : ai-si attendez-vous à avoir dans le mois de septembre une espèce de manifeste qui sera l'expression, sinon de la volonté, du moins du desir qu'on a de faire cesser ce qu'on appelle les troubles de France. On ne dit point si des troupes appuieront ce manifeste : il est douteux qu'on en vienne d'abord à cette extrême : ainsi vous aurez tout le tems de répondre à cette espèce de sommation. Ce n'est pas qu'on veuille absolument détruire votre nouvelle constitution. Les personnes qui connoissent les propositions qu'on doit vous faire, prétendent qu'elles sont de nature à s'allier avec elle, & que ce plan sera en général fort peu du goût du plus grand nombre des émigrés.

L'empereur auroit bien d'autres plans à faire agréer au roi de Prusse, qui prévieroient pour long-tems la guerre en Allemagne, & allégeroient le fardeau qui pèse sur tous les peuples de ce vaste empire; mais cet objet, ainsi que celui relatif à l'échange du margraviat d'Anspach & Bayreuth contre la Lusace, sera traité dans une autre lettre. Je me presse de vous faire part de ceux qui vous touchent de plus près. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'ils méritent la plus sérieuse attention & une confiance entière.

(Nous n'avons pas cru devoir faire aucun changement à la teneur de cette lettre extraordinaire. Il nous a paru fort surprenant que des étrangers prétendent mieux savoir que nous quelle constitution nous convient, & qu'en s'immisçant dans nos affaires extérieures, ils nous donnent le droit de nous immiscer dans celles de leur pays. On n'est pas encore réconcilié avec la domination de Léopold dans le Brabant; il y regne encore la plus vive fermentation. Que diroit l'empereur, si, tirant avantage de cette situation, nous prétendions y faire triompher le système de Vonck ou celui de van der Noot? Ne voit-il pas qu'en accueillant chez lui nos contre-révolutionnaires, il nous autorise à faire le même accueil aux mécontents de ses Pays-Bas? On se rappelle que la dernière révolution belge fut due à l'asyle donné, à Turnhout, aux insurgens, par le stathouder. Qui nous empêcheroit de former à Lille, à Douay, &c. un autre Turnhout?)

Extrait d'une lettre de Bruxelles, du 30 août.

La session de nos états a duré jusqu'à samedi dernier; on ignore ce qu'ils ont décidé; mais l'opinion publique est qu'ils se

sont nettement refusés aux vœux de conciliation & aux ordres qui leur ont été communiqués par le gouvernement. On ignore quel parti prendra ce dernier, dont ces tracasseries embarrassent la marche. On eût cru que la certitude de la paix avec les Turcs auroit un peu amolli l'opiniâtreté des nobles & des prêtres; mais il paroît que rien n'est capable de les détourner de la voie qu'ils se sont frayée depuis trois ou quatre ans. Ce qui peut-être n'a pas peu contribué à leur résistance, c'est qu'un anabymé a répandu, il y a quelques jours, un pamphlet assez incendiaire, où il rappelle à leurs aïeux que la souveraineté n'appartient qu'à la nation, où il prévient les états qu'ils feront d'eux de leurs mandats, s'ils cèdent aux vœux du monarque, où enfin il annonce que le peuple repoussera, s'il le faut, l'oppression par la force. Ce pamphlet, au reste, n'est piquant ni par le style, ni par le fond des choses, & ne changera rien, sans doute, aux projets du ministère. Les agents du gouvernement, & sur-tout le secrétaire d'état, baron de Feltz, y sont assez maltraités.

Hier l'armée émigrante a dû s'organiser chez M. d'Uzés; les brevets de majors, de capitaines, &c. ont dû s'y distribuer au nom des princes mécontents, & demain toute la bande militante doit se mettre en route pour Ath, où, en entrant, l'on fait encore bombance, depuis qu'on a pu se procurer une troupe de comédiens-ensans, qui jouent des pièces aristocratiques dans une vieille grange. Dans leur retraite, vos Adonis laissent croître une partie de leur barbe, & se défigurent avec de larges moustaches à la hongroise.

A L L E M A G N E.

De Dourlach, le 24 août.

Nous ne voyons ici que des émigrans français. Leur nombre est quelquefois si considérable, qu'on est embarrassé de trouver assez de chevaux pour les conduire plus loin.

Jusqu'ici nous ne voyions arriver que des gentilshommes; mais à-présent il vient des prêtres de toutes couleurs. Comme l'on fait que ces prêtres, conformément aux décrets de l'assemblée nationale, devoient vivre dans l'intérieur de la France, s'ils veulent rester en communauté, ou choisir Strasbourg pour leur demeure, & qu'ils n'ont quitté leur patrie que pour former des somplots contre elle, ils ne sont pas par-tout également bien reçus, & on leur fait assez souvent sentir le cas qu'on fait d'eux. Tous ces modernes saints arrivent chez nous déguisés, tantôt en bouchers, tantôt en tailleurs ou cordonniers. Depuis Offenbourg jusqu'à Manheim, on ne voit que des ecclésiastiques. Le rendez-vous principal des capucins est dans l'évêché de Strasbourg, à Pétersahl, Oppenau, Oberkirch, &c. Plusieurs ont choisi les villages, pour y fixer leur demeure, &c.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN.

De Landau, le 25 août.

M. le général Kellermann n'a pas vu avec indifférence les mouvemens que les émigrans français font sur la frontière opposée du Palatinat. Il a écrit au comte d'Oberndorff, ministre de l'électeur du Palatinat-Bavière à Manheim, la lettre suivante:

Landau, le 22 août 1791.

Monsieur le Comte,

« Des bruits, qui me paroissent vraiment ridicules, se répandent cependant dans nos campagnes, où ils causent une forte inquiétude. Ils annoncent que des émigrans français, rassemblés à Worms & dans les environs, se sont montés & armés, avec le projet d'une incursion prochaine en France par la partie du Bas-Rhin, où je commande. Une telle entreprise seroit une violation réelle du territoire de S. A. E., par le-

quel ces troupes passeroient nécessairement pour arriver sur nos frontières.

» Je ne doute pas que, dans ce cas, S. A. E. ne donnât les ordres les plus positifs, & ne fit des dispositions aussi sérieuses que promptes, pour empêcher des ennemis qui auroient essayé de troubler la tranquillité publique en France, de repasser par ses états.

» Si, contre mon attente, on leur permettoit le passage, ou s'ils le forçoient, j'ai l'honneur de prévenir V. E. que je poursuivrai nos ennemis par-tout où on leur aura permis de se rassembler ou de passer, en observant néanmoins tous les ménagemens possibles en pareil cas. Jen instruis le ministre de la guerre; & je ne doute pas que ma conduite ne soit approuvée de votre côté comme du vôtre. J'ai l'honneur, &c.

(Signé) KELLERMANN.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

De Strasbourg, le 1^{er} septembre.

Un citoyen de cette ville ayant été arrêté à Ettenheim, les gardes nationales s'ébranloient déjà pour aller délivrer leur frère d'armes: plus de 2 mille s'étoient inscrits pour cette expédition, lorsqu'on apprit que le prisonnier avoit été relâché par l'intervention du prévôt de Meissenheim.

Le 29 août, un assez grand nombre de gens mal-intentionnés, excités par les prêtres réfractaires, attaquent les patriotes de Fegersheim, à deux lieues de cette ville; mais ils eurent le dessous, comme cela est arrivé jusqu'ici dans toutes les rixes de cette nature. En moins de deux heures, on vit près de 10 mille hommes des environs accourir au secours de leurs frères; & les assaillans s'estimèrent trop heureux de payer de leurs caves leurs noirs projets. Le maître de poste, connu pour un ardent promoteur du désordre, n'en a pas été quitte à si bon marché; car l'intérieur de sa maison a été détruit. On a envoyé d'ici un détachement à Fegersheim.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE.

Extrait d'une lettre d'Avignon, du 24 août.

Les désordres que la présence des commissaires pacificateurs auroient dû faire cesser, sont à leur comble dans cette ville; & la retraite des gardes nationales de Nîmes, dont la conduite est au-dessus de tout éloge, livre ce pays à la merci des furieux, qui déposent arbitrairement des biens & de la vie de ceux qui se sont refusés aux excès commis. Les portes de la ville ont été fermées pendant plusieurs jours. Quarante citoyens, dont quinze membres de la municipalité, après avoir subi des traitemens barbares, ont été traînés en prison. Les papiers de la commune ont été enlevés. Les sieurs Jourdan, Duprat, Mainville, l'Escuyer, Tournal, sont devenus les arbitres de la vie des citoyens. Les Hussards, trop peu nombreux pour réprimer le désordre, sont exposés à devenir victimes de leur bonne conduite. Les contributions qui devoient servir au licenciement de l'armée de Vaucluse sont employées à soudoyer les déserteurs de France qui arrivent en foule. Les portes de l'arsenal ont été brisées, les canons sont braqués sur tous les quartiers de la ville.

M. le Scène des Maisons, l'un des commissaires, vient, dit-on, de recevoir ordre d'évacuer dans 24 heures le Comtat, où les armes du pape ont été de nouveau replacées. Enfin, si nous ne sommes promptement secourus, notre malheureux pays ne sera bientôt qu'un monceau de cendres & de cadavres. Telle est notre position, nous ne l'exagérons pas, & les voyageurs, ainsi que les départemens voisins, peuvent attester la vérité des faits que nous avançons.

DÉPARTEMENT DU VAR.

De Toulon, le 26 août.

Voici le précis exact des derniers troubles de cette ville, & de leur origine. Il se forma ici un premier club dans lequel

se rendi
ouvrier
hommes
ce club
confidéra
& ils fon
nier club
second.

L'occa
paix le 4
les scrut
né la voi
se pourvu
partemen

Le m
publiqu
Quelques
lence; de
le menaç
dema
citoyens

Le dire
calme, &
teurs du
décrets d
putation. C
perent em
quatre ca
ne s'oppo

Dans ce
tement, a
quit la fo
nèrent; le
& dès la
tirés; six
moins gri
arriver le
nerent des
fils en-ha
leur portés
décharge q
lation: ell
conduites.

Le roi d
claré la gu

Tant qu
guerre ave
prendre au
a fait sa p
avec la Ru
mêmes; la
ta ces. Ce
qui, dans l
renseigne
politique,
Grande-Bre
font toutes
& dans les
que, dans u
ont décidé
veut dire qu
lally, recon
bée national
l'évêque de

se rendirent des citoyens de toutes les classes de la société. Les ouvriers de l'arsenal, les journaliers, guidés par quelques hommes ardents & ambitieux, dominoient si ouvertement dans ce club que les citoyens propriétaires & investis de quelque considération personnelle, jugèrent convenable de s'en retirer, & ils formèrent un second club. Cette scission indigna le premier club, & il se proposa de lutter d'influence avec le second.

L'occasion s'en présenta lors de la nomination d'un juge de paix le 4 août. Le premier club l'emporta; mais on suspecta les scrutateurs. La majorité des électeurs prétendit avoir donné sa voix à un autre citoyen que celui qui avait été élu. On se pourvut au département contre cette nomination, & le département la déclara nulle & la cassa.

Les membres du premier club s'attrouperent & menacèrent publiquement de leur vengeance le directoire du département. Quelques municipaux semblerent ne pas s'opposer à cette violence; de sorte que le directoire n'échappa aux dangers qui le menaçoient que par le secours de la troupe de ligne qu'il demanda, & d'une partie de la garde nationale composée de citoyens propriétaires.

Le directoire fit différentes proclamations pour rétablir le calme, & ordonna qu'il seroit informé contre les perturbateurs du repos public. Il est résulté de l'information plusieurs décrets de prise-de-corps: le 23 ils alloient être mis à exécution. C'est alors que des ouvriers & des journaliers s'attrouperent en armes: soixante d'entr'eux allèrent s'emparer de quatre canons qui étoient placés devant l'hôtel-de-ville, & on ne s'opposa point à cet enlèvement.

Dans ces circonstances alarmantes, le directoire de département, après avoir pris l'avis du directoire de district, requit la force publique. Les membres du premier club se réunirent; les autres citoyens se joignirent à la troupe de ligne, & dès la première rencontre, il y eut des coups de fusil de tirés; six citoyens ont été tués, & plusieurs autres plus ou moins grièvement blessés. On prétend que les séditieux voyant arriver leurs concitoyens réunis avec la troupe de ligne donnerent des signes de paix en retournant la crosse de leurs fusils en-haut; mais qu'à l'instant que leurs ennemis furent à leur portée, ils les couchèrent en joue, & c'est dans cette décharge qu'il y eût des morts & des blessés. Ici finit la relation: elle porte que les troupes de ligne se sont très-bien conduites.... Il paroît que les factieux se sont dissipés....

De Paris. le 5 septembre.

Le roi d'Espagne a fait sa paix avec les Algériens, & a déclaré la guerre au roi de Maroc.

Tant que les cours du Nord étoient occupées par la guerre avec la Turquie, elles affectoient de ne vouloir prendre aucune part aux affaires de France. La Porte a fait sa paix avec l'Autriche, & ne tardera pas à la faire avec la Russie; les circonstances politiques ne sont plus les mêmes; la politique des cours a pu changer avec les circonstances. Ce qui est certain, c'est que M. de Mercy-Argenteau, qui, dans son voyage en Angleterre, ne devoit, d'après des renseignements de bonne source, y remplir aucune mission politique, voit fréquemment les ministres & le roi de la Grande-Bretagne: c'est que, dans les Pays-Bas, les émigrans sont toutes les dispositions pour une attaque; c'est qu'à Worms & dans les environs, il y a de grands mouvemens; c'est que, dans une assemblée des principaux révolutionnaires, ils ont décidé de ne se prêter à aucun accommodement; ce qui veut dire que les plans modérés, tel que celui de M. Mounier, Lally, recommandés par M. de Castries, sont rejetés. L'assemblée nationale a paru satisfaite des éclaircissements donnés par l'évêque de Bâle; mais les assurances du ministre de l'empereur,

qui s'y trouvent intercalées, ne sont pas très-signifiantes. Il faudroit que ce ministre fût dans le secret de son maître, ce qui n'est point prouvé; & d'ailleurs, en politique, on ne doit croire que les faits. Ceux de Vienne nous paroissent d'une nature sérieuse. Il est bien sûr, comme nous l'avons annoncé, que le roi de Suède va rendre une visite à l'impératrice de Russie. Les uns disent qu'il n'a que des alliances de famille en vue; d'autres assurent qu'il est question d'un projet sur la France. Il est certain que nos émigrés comptent beaucoup sur ce monarque, qui s'est proposé pour chef de la ligue contre la constitution française. Son ambassadeur à Paris s'attend à être rappelé incessamment. On assure que Victor-Amédée augmente ses armemens, sous prétexte de prévenir dans son pays la communication de la fièvre française. Le pape a déjà lancé ses anathèmes. Les dispositions de la cour de Naples ne sont point douteuses; celle de Madrid a plus de ménagemens à garder. Lorsque deux bataillons arriverent dernièrement à Puy-Cerdà, un aristocrate français s'étant écrié qu'enfin la contre-révolution alloit commencer, le gouverneur espagnol affecta de le punir par trois jours d'emprisonnement: cependant on assure qu'un des fils de M. de Condé va passer à Madrid pour hâter la lenteur espagnole.

Il est bien étonnant que les journalistes les plus acharnés contre la cour de Vienne, nous la peignent à présent comme peu disposée à nous attaquer. Quant à nous, qui ne tenons ni à l'Autriche ni à la Prusse, qui ne cherchons ni à flagorner l'une ni à calomnier l'autre, & qui ne voulons que la vérité des faits & le bien de la patrie, il nous paroît que nous touchons à une époque critique, & que si nos ennemis laissent traîner en longueur les négociations qu'ils vont entamer avec nous, c'est qu'ils espèrent que les divisions intestines, la rareté du numéraire & la non-perception des impôts opéreront encore plus sûrement contre nous, qu'une attaque directe & concertée.

Hier les électeurs de Paris ont nommé pour député M. Cerutti.

La députation de l'assemblée nationale, chargée de présenter au roi samedi la constitution, s'est assemblée à huit heures du soir dans la salle des séances; un grand nombre de députés & d'autres personnes s'y étoit réuni. La députation est partie à 9 heures, accompagnée de la garde nationale: elle a recueilli pendant sa marche les applaudissemens & les acclamations d'un peuple nombreux. Après avoir resté quelques minutes chez le roi, la députation est revenue dans la salle des séances de l'assemblée nationale, (Voyez les détails dans la séance d'aujourd'hui).

ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Vingt-unième suite de l'acte constitutionnel).

Articles additionnels à la constitution.

Des assemblées de révision & des conventions nationales.

L'assemblée nationale déclare que la nation a le droit imprescriptible de changer la constitution; & néanmoins, considérant qu'il est plus conforme à l'intérêt national d'user seulement, par des motifs pris dans la constitution même, du droit d'en réformer les articles dont l'expérience auroit fait sentir les inconvéniens; décrète qu'il y sera procédé par une assemblée de révision, dans la forme suivante:

Art. 1^{er}. Lorsque trois législatures consécutives auront émis un vœu uniforme pour le changement de quelque article constitutionnel, il y aura lieu à la révision demandée.

Aucune de ces législatures ne pourra s'occuper de cet objet que dans les deux derniers mois de sa session, & ses délibérations seront soumises aux mêmes formes que les décrets législatifs.

(Présidence de M. Vernier).

Séance du dimanche 4 septembre.

Un décret de l'assemblée nationale a voit ordonné que les cadres de J. J. Rousseau seroient transportés dans l'édifice de

Sainte-Genievre. Aujourd'hui M. Girardin oppose au décret rendu la volonté dernière de son illustre ami, qui avoit demandé en mourant d'être enseveli à Ermenonville. Après quelques débats, la lettre de M. Girardin a été renvoyée au comité de constitution.

M. Chabroud est monté à la tribune pour faire un rapport sur la pétition des gardes nationaux qui demandent à être équipés aux frais de la nation. Ce rapport a été précédé d'une lettre du ministre de la guerre, qui rend compte des mesures qu'il a prises pour la marche & la distribution des gardes nationales sur les frontières. Le département de la Meuse a mis sur pied un bataillon de gardes nationales qui est déjà en activité à Mont-Médi; presque par-tout le nombre de ceux qui se présentent est au-dessus de celui fixé par l'assemblée nationale.

Au milieu des débats qu'a fait naître le projet de décret présenté par M. Chabroud, plusieurs membres ont demandé des armes pour leurs départemens. M. Chabroud a répondu à ces réclamations déjà tant de fois répétées, en lisant le passage d'une lettre circulaire écrite par le ministre aux commandans de division, par laquelle, dès le 21 août, il avoit donné les ordres nécessaires pour faire retirer les armes déjà distribuées, & en fournir aux soldats volontaires. Voici le décret qui a été rendu sur la proposition de M. Chabroud.

« L'assemblée nationale décrète que les directeurs de département pourvoient sans délai à l'équipement de ceux des gardes nationaux qui n'ont pas eu les moyens d'y fournir, à l'égard desquels il sera fait successivement des retenues. »
 « Les ministres seront autorisés à faire aux départemens toutes les avances nécessaires. »

L'assemblée, d'après un rapport de M. le Couteux, a porté ensuite son attention sur les besoins provisoires de plusieurs hôpitaux du royaume, & elle a décrété qu'il leur seroit fourni par la caisse de l'extraordinaire la somme de 15 cents mille livres.

Ici M. Thouret a pris la parole, & il a rendu compte de la présentation de l'acte constitutionnel au roi. La députation chargée de cette mission, a-t-il dit, est sortie de cette salle hier à neuf heures du soir, avec une escorte d'honneur formée de la garde parisienne & de la gendarmerie nationale; elle a marché au milieu des applaudissemens, & elle est arrivée dans la chambre du conseil où le roi s'étoit rendu avec ses ministres & plusieurs autres personnes; je lui ai dit :

S I R E,

« Les représentans de la nation viennent offrir à l'acceptation de votre majesté l'acte constitutionnel qui consacre les droits imprescriptibles du peuple français, qui maintient la vraie dignité du trône, & qui régénère le gouvernement de l'empire. »

Le roi nous a reçus avec cet air d'affabilité qui le caractérise, & il nous a fait la réponse suivante, qu'il m'a remise écrite de sa main.

M E S S I E U R S,

« Je vais examiner la constitution que l'assemblée nationale vous a chargés de me présenter : je lui ferai connoître ma résolution dans le plus court délai qu'exige un objet aussi important. Je me suis décidé à rester à Paris. Je vais donner au commandant-général de la garde nationale parisienne les ordres convenables pour le service de ma garde. »

M. Thouret a ajouté que le roi avoit reçu l'acte constitutionnel avec des marques constantes de satisfaction, & il a fini par cette phrase remarquable : « par ce que nous avons vu, par ce que nous avons entendu, tout pronostique que l'achèvement de la constitution sera aussi le terme de la révolution. »

Le rapport de M. Thouret & la réponse du roi ont été insérés dans le procès-verbal.

Le reste de la séance a été employé à une discussion sur les loix forestières. L'assemblée a déterminé la responsabilité des gardes de bois, des inspecteurs, des conservateurs, des commissaires de la conservation générale, des corps administratifs & des municipalités, pour les dommages qui pourroient être faits dans les forêts. Les derniers articles du décret prononcent la suppression de l'ancienne administration.

Pendant la séance, l'assemblée a reçu l'hommage des œuvres de Mirabeau, recueillies par M. Méjean.

* La citation suivante nous a paru propre à justifier les loix qu'a opposé la constitution française à l'esprit démocratique-republicain.

On voit dans le banquet de Xenophon une peinture bien naïve d'une république où le peuple a abusé de l'égalité. Chaque convive donne à son tour la raison pourquoi il est content de lui.

Je suis content de moi, dit Chamides, à cause de ma pauvreté. Quand j'étois riche, j'étois obligé de faire ma cour aux calomnieux, sachant bien que j'étois plus en état de recevoir du mal d'eux que de leur en faire. La république me demandoit toujours quelque nouvelle somme; je ne pouvois m'absenter. Depuis que je suis pauvre, j'ai acquis de l'autorité; personne ne me menace, je menace les autres, je puis m'en aller ou rester. Déjà les riches se lèvent de leurs places, & me cedent le pas. Je suis un roi, j'étois esclave; je payois un tribut à la république, aujourd'hui elle me nourrit; je ne crains plus de perdre, j'espère d'acquiescer.

« Le peuple tombe dans ce malheur, lorsque ceux à qui il se confie, voulant cacher leur propre corruption, cherchent à le corrompre. Pour qu'il ne voie pas leur ambition, ils ne lui parlent que de sa grandeur; pour qu'il n'aperçoive pas son avarice, ils flattent sans cesse la sienne. »

(*Esprit des Loix*, liv. 8. chap. 2).

S P E C T A C L E S.

Théâtre de la Nation. Auj. la 2^e. rep. de Virginie, & le Médécin malgré lui.

Théâtre Italien. Aujourd. les Etourdis, & la 37^e. repréf. d'Euphrosine.

Théâtre François & Opéra Buffa, rue Faydeau. Aujourd. la 1^{re} repréf. de la Pazza d'Amore.

Théâtre François, rue de Richelieu. Aujourd. la 1^{re} repréf. de Charles IX, trag. suiv. de l'Ecole des Mères.

Théâtre de Mlle Montansier. Auj. Iphigénie en Tauride; suiv. du Foux raisonnable.

Ambigu - Comique. Auj. les deux Chasseurs & la Laitière, préc. de l'Impromptu de Campagne, suiv. des Suppléans, terminé par Mazet.

Théâtre de Molière, rue Saint-Martin. Aujourd. le Retour de Nicodème; la Ligue des Fanatiques, & la nouvelle Epreuve.

Le Bureau de la Gazette Universelle est à Paris, Cloître Saint-Honoré, où doivent être adressés les souscriptions. Les lettres & avis relatifs à cette Feuille. Le prix est de 36 liv. par an, 12 liv. pour six mois, etc. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois.

DE L'IMPRIMERIE DE LA GAZETTE UNIVERSELLE.